

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1113

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE QUIMPER

Ventes et cessions

311 703 235 RCS Quimper.

ADAGE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 823200.00 EUR.

Adresse : 440, Route de Rosporden, Le Grand Guelen 29000 Quimper.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature électronique du 17 juin 2025, ADAGE, société par actions simplifiée au capital de 823.200 €, dont le siège social est à QUIMPER (29000) – Le Grand Guélen – 440 route de Rosporden, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER sous le numéro 311 703 235, Et SCI DES SAULES, société civile immobilière au capital de 183.600 €, dont le siège social est à QUIMPER (29000) – Le Grand Guélen – 440 route de Rosporden, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER sous le numéro 402 307 995, ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la SCI DES SAULES par ADAGE. Aux termes de ce projet, SCI DES SAULES apporterait la totalité de son actif évalué à 7.967.240 € à charge d'acquitter la totalité de son passif évalué à 2.389.989 €, soit un actif net à transmettre de 5.577.251 €. ADAGE détenant la totalité des parts sociales de SCI DES SAULES, cette opération ne donnerait pas lieu à augmentation de capital ni à aucun échange de titres. Toutes les opérations effectuées par SCI DES SAULES depuis le 1er janvier 2025 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par ADAGE. SCI DES SAULES serait dissoute de plein droit sans liquidation au jour de la réalisation définitive de la fusion. Les créanciers des sociétés concernées dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à la fusion dans le délai de 30 jours à compter de la présente insertion. Le projet de fusion a fait l'objet d'un dépôt au Greffe du Tribunal de commerce de QUIMPER pour ADAGE et SCI DES SAULES le 18 juin 2025..